

Les Assises des Outre-mer, c'est quoi ?

Les Assises des Outre-mer sont un temps d'échanges et de réflexion avec l'ensemble des ultra-marins. C'est l'occasion pour chacun d'entre vous de prendre la parole et de vous exprimer sur ce que nous pouvons tous faire ensemble pour votre territoire. Grâce aux Assises, vous pourrez participer à la construction de politiques innovantes et de projets de développement qui serviront à guider notre parcours commun au cours du quinquennat.

L'objectif est de publier en mai 2018 une liste de projets concrets qui serviront à tous, après avoir pris le temps de connaître vos priorités dans chaque territoire. Et parce que chaque territoire est différent, des travaux spécifiques seront menés séparément sur chacun d'entre eux.

Comment je participe ?

Il existe plusieurs moyens de participer aux Assises des Outre-mer depuis ce site internet :

1. Prenez la parole !

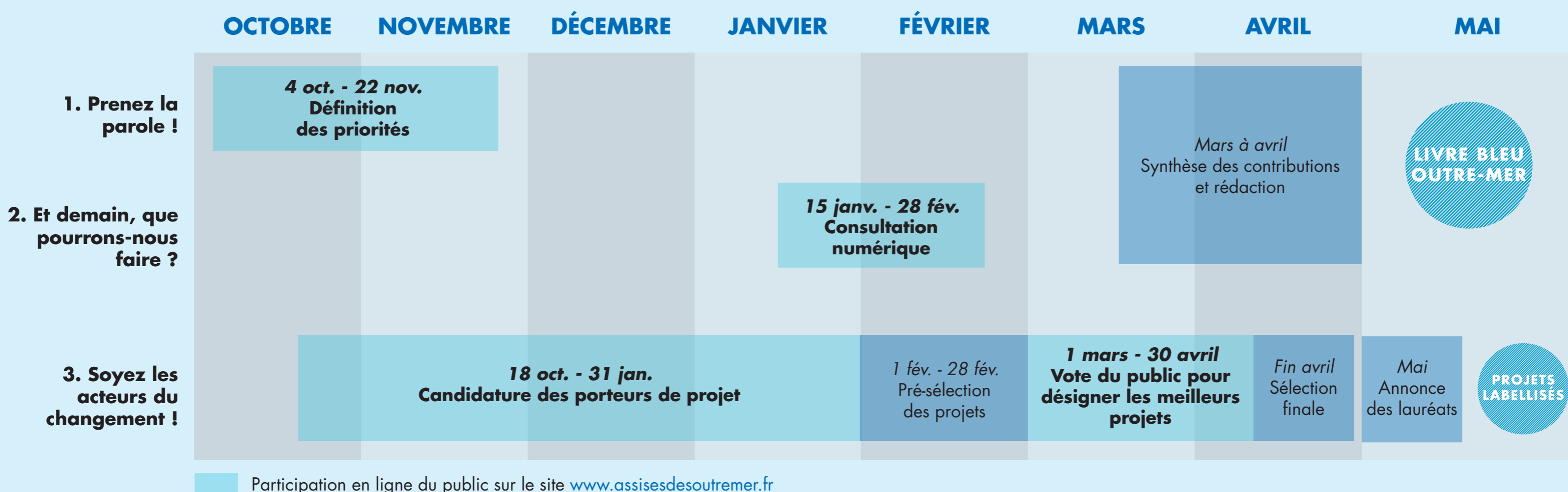
Depuis la page principale du site, vous pouvez classer vous-même ce qui vous paraît le plus important pour votre territoire. Cette phase de diagnostic est très importante pour identifier les besoins et les envies de chacun, alors n'hésitez pas à donner votre avis dès à présent !

2. Et demain, que pourrons-nous faire ?

A partir du 15 janvier 2018, vous pourrez participer à la consultation numérique. Elle permettra de déterminer véritablement quels sont les projets qui vous tiennent à cœur. La synthèse finale des Assises des Outre-mer reposera en grande partie sur les résultats obtenus lors de la consultation numérique, alors soyez nombreux à y prendre part !

3. Soyez les acteurs du changement !

Dès le 18 octobre, vous pourrez vous-même proposer un projet que vous voulez porter sur votre territoire et tenter d'obtenir le label Bleu outre-mer. Tous les projets présélectionnés seront affichés sur ce site où chaque internaute pourra voter pour le projet qui lui paraît le plus innovant et le plus utile pour son territoire. Les lauréats du label Bleu outre-mer seront annoncés en mai 2018.



Pourquoi participer aux Assises des Outre-mer ?

Les Assises sont un temps d'échanges conçu pour que chaque ultra-marain puisse faire entendre sa parole. C'est un exercice citoyen qui a pour objectif de faire participer le plus grand nombre d'ultra-marains afin d'obtenir des solutions qui proviennent des territoires.

Chaque contribution, chaque prise de parole, que ce soit par le biais de la consultation numérique, des ateliers locaux ou du concours d'innovation des Assises, servira à rédiger le livre bleu Outre-mer au printemps 2018. Ce document contiendra l'ensemble des projets élaborés au cours des Assises.

Concrètement, comment vont se dérouler les Assises des Outre-mer ?

Les territoires ultra-marains sont au cœur du dispositif des Assises des Outre-mer : en plus des contributions numériques, chaque territoire organise des ateliers locaux pour faire remonter les informations de la part de l'ensemble de la société civile. Les contributions seront reçues d'octobre 2017 à mars 2018.

Quels sont les sujets couverts par les Assises des Outre-mer ?

Les Assises traitent des sujets quotidiens des ultra-marains : jeunesse, emploi, santé, sécurité, environnement, création d'entreprise, culture, etc.

Tous les territoires ultra-marains sont-ils concernés par les Assises des Outre-mer ?

Tous les territoires ultra-marains sont concernés par les Assises sauf les territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy qui, en raison du caractère exceptionnel des ouragans ayant frappé ces deux îles en septembre 2017, vont bénéficier d'un effort spécifique de reconstruction et seront pris en charge directement par un comité interministériel.

Comment rester informé sur l'actualité des Assises ?

Des informations régulières seront postées sur le site du ministère des Outre-mer (<http://www.outre-mer.gouv.fr/>). Vous pouvez suivre l'actualité des Assises sur les comptes Facebook et Twitter du ministère des Outre-mer.